République Française
Département : DROME
Arrondissement : Nyons
Commune : COMPS

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025

Le trois avril deux mille vingt-cinq à 19h00, le Conseil Municipal de Comps, régulièrement convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE

Secrétaire de la séance : Monsieur Marc ALEXANDRE
Présents : Jean-Pierre FABRE, Yannick TERROT, Myriam CORDEIL, Marc ALEXANDRE, Roger GRAS, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE
Représentés :
Absents et excusés : Juliette DEVRED, Corinne GUILLAUME-LAFOND, Samy RASPAIL, Florian MAZOYER

Approbation du PV de la séance du 20 février 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour détaillé de la séance, secrétaire de séance

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 février 2025
- Ordre du jour détaillé de la séance, secrétaire de séance, Mr Marc ALEXANDRE
- Compte Financier Unique 2024, délibération 2025 N°4
- Affectation du résultat de fonctionnement, délibération 2025 N°5
- Vote des taux communaux, délibération 2025 N°6
- Budget primitif 2025, délibération N°7
- Subventions aux Associations, délibération N°8
- Informations et questions diverses

Compte Financier Unique 2024, délibération 2025 N°4

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	295 660,29	0,00	51 935,17	0,00	347 595,46
Opérations exercice	133 823,57	214 757,14	336 074,40	118 692,55	469 897,97	333 449,69
Total	133 823,57	510 417,43	336 074,40	170 627,72	469 897,97	681 045,15
Résultat de clôture		376 593,86	165 446,68			211 147,18
Restes à réaliser	0,00	0,00	5 480,00	40 000,00	5 480,00	40 000,00
Total cumulé	0,00	376 593,86	170 926,68	40 000,00	5 480,00	251 147,18
Résultat définitif		376 593,86	130 926,68			245 667,18

Mr le Maire se retire et ne prend pas part au vote.
Le conseil municipal réuni et présidé par Mr Yannick TERROT, 1er adjoint, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement, délibération 2025 N°5

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	295 660,29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	311 563,29
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	80 933,57
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	376 593,86
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**376 593,86**
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	130 926,68
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	245 667,18
B. DEFICIT AU 31/12/2024	**0,00**
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : Adoptée

Vote des taux communaux, délibération 2025 N°6

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux communaux pour l'année 2025 pour le Foncier Bâti et Non-Bâti, et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les Locaux Vacants. Les taux votés pour 2025 pour la commune de Comps sont donc les suivants :

TFPB :	**27,15 %**
TFPNB :	**32,00 %**
TH :	**8,83 %**

Délibération : Adoptée

Budget primitif 2025, délibération N°7

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,
Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune BUDGET COMMUNAL,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :
L'adoption du budget de la Commune BUDGET COMMUNAL pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 977 644,04
En dépenses à la somme de : 977 644,04

ARTICLE 2 :
D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	81 870
012	Charges de personnel, frais assimilés	27 700
014	Atténuations de produits	8 500
042	Section à section	282 260,18
65	Autres charges de gestion courante	44 801
66	Charges financières	459
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**445 590,18**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	245 667,18
042	Section à section	10 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 500
73	Impôts et taxes	4 546
731	Fiscalité locale	59 990
74	Dotations et participations	71 387
75	Autres produits de gestion courante	8 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**445 590,18**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	356 607,18
001	Solde d'exécution section investissement	165 446,68
040	Section à section	10 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**532 053,86**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	249 793,68
040	Section à section	282 260,18
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**532 053,86**

Délibération : Adoptée

Subventions aux Associations, délibération N°8

Sur une proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement comme suit :

SUBVENTIONS 2025	**Montant**
ACCA de Comps	250 €
Comps Animation	300 €
Comps Historique	200 €
APIDEA	0 €
Association Familiale de Dieulefit	400 €
ADMR de Bourdeaux	100 €
Service de Remplacement de Bourdeaux	100 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Dieulefit	100 €
La Tirelire Bourdeaux	100 €
L'école buissonnière Dieulefit	100 €
Union Sportive Dieulefit-Bourdeaux	100 €
Ecole Sainte Marie : Année scolaire 2024-2025	1000 €
Tour de jeux	100 €

Pour l'école de Sainte Marie, il a été décidé l'attribution d'une subvention de 1000 €/enfant en maternelle et 800 € par enfant en primaire. Pour l'année 2023-2024, un élève compsois inscrit en Grande Section de maternelle. Délibération : Adoptée

Informations et questions diverses :

RAS

Fin de séance à 23h.

Monsieur Jean-Pierre FABRE Président de séance	Monsieur Marc ALEXANDRE Secrétaire de séance